

## L'exploitation d'une centrale diesel

### Chef de Quart

#### OBJECTIF DE FORMATION

Savoir exploiter une centrale de production en toute sécurité tout en respectant l'environnement et les coûts de production

**Durée de la formation :** de 5 jours à plusieurs mois

**Personnes concernées :** Chefs de quart ou personnes amenées à le devenir

#### PÉDAGOGIE

- Formation théorique et pratique sur les installations du client quand la formation est faite en intra
- Formation comportementale avec mise en situation sur le terrain ou en jeu de rôle
- Perfectionnement possible sur simulateur de conduite
- Evaluations en fin de formation
- Implication des équipes et des managers de l'entreprise

#### PROGRAMME DE FORMATION

- La technologie d'un Groupe (moteur, alternateur, transformateur) ainsi que l'ensemble des équipements associés (turbo, régulateur, distribution, ...)
- Le fonctionnement et les caractéristiques des fluides (huile, eau, combustible et air), les équipements associés (pompes, filtres, centrifugeuses, décanteurs, stockage,...) et leur pilotage
- Les outils et l'organisation du poste de conduite
- Le démarrage d'un groupe après les préparations nécessaires et les phases de couplages
- La conduite à charges stable (contrôle et surveillance des paramètres process, suivi de la demande, optimisation de la conduite, relevé des paramètres, contrôles économiques,...)
- La maintenance de l'installation
- La gestion des anomalies et des incidents (détection, évaluation du risque, actions possibles, résolution d'incidents avec recherche des causes racines)
- La maîtrise des rejets aqueux et gazeux, le fonctionnement de la dénitrification
- Le fonctionnement des réseaux électriques d'une centrale et rappels d'électrotechnique
- La sécurité du personnel, la gestion d'un incendie, les moyens d'intervention et la gestion des secours
- Le pilotage des tâches au quotidien (surveillance, gestion des alarmes, demandes d'intervention, analyse des pannes, consignation du matériel,...)
- La gestion de l'équipe et sa responsabilité pénale de chacun